



Oxford Policy Management

Appui à la conception d'un dispositif d'échange et de formation régional sur les filets sociaux de sécurité en Afrique de l'Ouest

Rapport de mission au Sénégal, 23-27 janvier 2015

Anthony Hodges

Table des matières

Introduction	1
1 Cartographie des filets sociaux de sécurité	3
Typologie et caractéristiques des filets sociaux	3
Cadre politique et institutionnel, capacité administrative et financement	7
2 Besoins et stratégies de renforcement des capacités	8
Besoins et propositions des acteurs nationaux	8
Vues exprimées par les acteurs internationaux	9
Dispositifs d'échange existants	10
Institutions régionales de formation	12
3 Conclusion	13
Bibliographie	14
Annexe : Liste des institutions et personnes rencontrées	14

Introduction

Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, l'expérience des filets sociaux de sécurité, comme mécanisme de lutte contre la pauvreté et de renforcement de la résilience face aux chocs, est relativement éparse. Par « filets sociaux » est entendu ici les programmes qui transfèrent directement des ressources aux ménages de manière « prévisible », à savoir les transferts sociaux réguliers (monétaires, quasi monétaires et en nature), incluant les transferts effectués en contrepartie d'une obligation de participation dans des travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Dans la plupart des pays ouest africains, ces types de programmes ont été mis en place dans le passé récent et, jusqu'ici, sont de petite échelle, avec un nombre réduit

de bénéficiaires. Par ailleurs, il n'y a pas encore une masse critique d'expertise pour la conception et la gestion de tels programmes.

En raison de ces contraintes, l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'intéresse en particulier à la relation entre filets sociaux, sécurité alimentaire et nutrition, a pris l'initiative d'étudier l'opportunité de mettre en place un dispositif d'échange et de formation régional sur les filets sociaux de sécurité en Afrique de l'Ouest, comme moyen de renforcement de l'expertise requise pour la conception et la gestion de tels programmes. A cet effet, l'ARAA a contracté le bureau Oxford Policy Management (OPM) d'entreprendre une étude sous régionale, qui inclut des missions de recueil d'informations en huit pays membres de la CEDEAO, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali¹, le Niger, le Nigéria et le Sénégal.

Le Sénégal a été le dernier pays à être visité dans le cadre de cette étude. La mission s'est déroulée du 23 au 27 janvier 2016, sous la coordination de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, à la Présidence de la République. Des discussions ont eu lieu avec certains acteurs impliqués dans la conception, la gestion, la coordination et le financement des filets sociaux au Sénégal, afin de recueillir des informations et idées utiles pour la conception d'un éventuel dispositif sous régional de renforcement des capacités. Ces discussions ont eu lieu avec des personnels des quatre organisations suivantes :

- La Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale, à la Présidence (DGPSSN) ;
- L'ONG Action Contre la Faim ;
- Le Collectif pour le Renforcement de la Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sénégal (interview au téléphone) ;
- Le bureau de l'UNICEF au Sénégal.

Cependant, à la différence des missions aux autres pays visités, la mission au Sénégal s'est concentrée davantage sur des discussions avec des acteurs à Dakar impliqués dans l'appui aux programmes de filets sociaux dans la sous-région, afin de prendre en compte leurs perspectives sur le renforcement des capacités dans ce domaine et d'aligner la proposition de la CEDEAO/ARAA avec d'autres initiatives à niveau régional. Des discussions ont eu lieu avec les quatre structures suivantes :

- Le bureau de Dakar du « Cash Learning Partnership » (CaLP), qui appuie le renforcement des capacités techniques des ONG impliquées dans les transferts en espèces dans la sous-région ;
- Le Bureau Régional de l'ECHO, structure responsable de l'aide humanitaire de l'Union Européenne (y compris sous forme de transferts sociaux saisonniers pendant la période de soudure) ;
- Le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale de l'UNICEF, qui est chef de fil, au sein du Système des Nations Unies, pour le volet « résilience » de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel.
- Le Bureau Régional de l'ONG Action Contre la Faim (ACF), qui gère des transferts sociaux saisonniers dans plusieurs pays de la sous-région.

¹ Suite à l'attaque terroriste à Bamako le 20 novembre 2015, la mission prévue au Mali a été annulée et un rapport préparé à partir de la documentation disponible. Entretemps, une courte mission a été entreprise à un neuvième pays, le Togo, pour des discussions au niveau de l'ARAA.

La mission a aussi inclut des discussions avec deux institutions régionales de formation basées a Dakar afin de profiter de leur expérience dans le renforcement de l'expertise dans des domaines connexes dans les pays africains :

- L'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP) ;
- Le Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG).

La liste des personnes rencontrées se trouve en annexe à la fin de ce rapport. OPM voudrait remercier toutes les institutions et personnes rencontrées, qui, par leur volonté de partager des informations et d'exprimer leurs idées, ont fait une contribution importante au processus de conception d'un éventuel dispositif régional d'échanges et de formation sur les filets sociaux en Afrique de l'Ouest.

Le présent rapport est structuré ainsi que suit : d'abord, une cartographie rapide des programmes de filets sociaux dans le pays (Section 1), ensuite un résumé des informations fournies par les interlocuteurs sur les besoins et stratégies de renforcement des capacités (Section 2), et enfin des conclusions (Section 3).

1 Cartographie des filets sociaux de sécurité

L'intérêt pour les filets sociaux s'est développé au Sénégal dans un contexte de stagnation des taux de pauvreté et d'une inquiétude croissante quant à la vulnérabilité des populations aux chocs. L'incidence de la pauvreté a peu diminué dans les années récentes, allant de 48,3% en 2005 à 46,7% en 2011, et reste encore plus élevée en milieu rural (57%). L'incidence de l'extrême pauvreté n'a guère changé entre 2005 (15,9%) et 2011 (15,8%). Chaque année, la vulnérabilité des ménages ruraux est accentuée pendant la période de soudure, avant les récoltes, conduisant à l'épuisement des stocks de céréales, une consommation alimentaire insuffisante et l'accroissement de la malnutrition aiguë (9,8% des enfants de moins de 5 ans en juin-juillet 2014 selon l'enquête SMART).

En plus des tendances vers une réduction progressive des précipitations à long terme, liés aux changements climatiques, des chocs subits engendrent des crises alimentaires et nutritionnelles récurrentes. Les ménages pauvres ont du faire face aux épreuves de la hausse des prix alimentaires et énergétiques en 2008, des inondations en 2009 et des sécheresses en 2005, 2008, 2010 et 2012. La sécheresse de 2012 était particulièrement grave, à l'instar des autres pays sahéliens, nécessitant une assistance d'urgence pour 480.000 personnes, selon l'OCHA.

Typologie et caractéristiques des filets sociaux

Une revue des filets sociaux (Banque Mondiale 2013) a mis en relief l'existence d'une multitude de filets sociaux fragmentés. Les douze programmes repérés avaient des objectifs divers : la promotion de la scolarisation et la rétention scolaire chez les enfants vulnérables ; l'amélioration de l'accès aux services de santé ; le maintien des enfants au sein des familles ; la résilience face aux chocs ; l'autonomisation des ménages pauvres à travers des initiatives de génération de revenus ; et l'intégration des groupes en situation d'exclusion sociale. Les programmes avaient souvent une couverture limitée de leurs population cibles et utilisaient diverses méthodes de ciblage, sans coordination des interventions ou utilisation de systèmes communs. Consciente de l'inefficacité de telles pratiques, la Banque Mondiale a recommandé le développement d'un système national de filets sociaux mieux intégré.

La **distribution de vivres**, gérée par la Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), et le programme de **cantines scolaires**, du Ministère de l'Education Nationale, bénéficient aux plus grand nombre de personnes (3,6 millions et 780.000 respectivement en 2011). Cependant, la distribution de vivres est de nature ponctuelle, organisée soit en réponse aux catastrophes, soit au profit des participants aux événements religieux, et les stocks de la CSA sont assez faibles (moins de 6.000 tonnes en 2015). Excluant ces deux types d'interventions, à peine environ

100.000 ménages bénéficiaient de programmes de filets sociaux en 2011. Les programmes de transferts sociaux les plus importants, en termes de couverture de ménages vulnérables, étaient le **programme de bons d'achat en faveur de ménages pauvres en milieu périurbain**, géré par le PAM, avec 97.000 ménages bénéficiaires en 2010 et 55.000 en 2011, et le **Programme Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS)**, un programme phare de la Cellule de Lutte contre la Malnutrition, financé par la Banque Mondiale et mis en œuvre dans 64 communautés rurales dans deux régions, avec environ 26.000 ménages bénéficiaires en 2011. Dans cette année, chaque programme de transferts monétaires ou quasi-monétaires (en coupons) bénéficiait à moins d'1% de la population (Banque Mondiale 2013).

Cependant, le paysage des filets sociaux a évolué de manière importante après l'élection du Président Macky Sall en 2012. Pour la première fois, le Sénégal a mis en place un programme de transferts sociaux monétaires à une échelle nationale. Le nouveau **Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF)** avait pour objectif de « contribuer à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée visant à renforcer leurs capacités productives et éducatives ».

Géré par la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN), à la Présidence de la République, le PNBSF effectue des transferts monétaires trimestriels, de 25.000 francs CFA, aux ménages ayant des enfants de 0 à 12 ans et très pauvres, identifiés à travers des mécanismes de ciblage à base communautaire et un « proxy means test » (PMT). Plus récemment, le Chef de l'Etat a exprimé le souhait d'élargir l'éligibilité pour inclure aussi des ménages pauvres ayant des personnes âgées ou handicapées sans enfants.

Le programme a démarré très vite, en effectuant ses premiers transferts en septembre 2013, et a rapidement élargi sa couverture de la population pauvre et vulnérable pour bénéficier à environ 200.000 ménages à la fin de 2015. Il est prévu d'atteindre 200.000 ménages bénéficiaires en 2016 et 300.000 en 2017. Ce chiffre dépasse largement le nombre de ménages en situation d'extrême pauvreté, estimé à 162.000, selon l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS) de 2011, et est équivalent à plus de la moitié des 525.000 ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le PNBSF est ainsi devenu, dans une courte période de temps, le plus grand programme de transferts sociaux monétaires réguliers et prévisibles dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest.

Des simulations ex ante prévoient que le programme aura des impacts très importants sur la pauvreté et les inégalités. Au niveau de couverture prévue jusqu'en 2017, le PNBSF est censé réduire de 20,4% l'écart de pauvreté (la distance moyenne des pauvres de la ligne de pauvreté), réduire de 46% l'incidence de l'extrême pauvreté et réduire de 5,5% le coefficient du Gini.

Les transferts sont assortis de mesures d'accompagnement, mises en place à travers des accords avec des ONG, pour promouvoir l'autonomisation des ménages à long terme. Par exemple, l'ONG Helen Keller International est impliquée dans la distribution de petit bétail et la mise en place de mécanismes communautaires de crédit renouvelable au profit des ménages bénéficiaires du PNBSF. Un protocole d'accord a aussi été signé avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour l'inclusion de ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familiale dans les associations d'agriculteurs bénéficiant des appuis du FIDA pour le développement de la riziculture.

Le PNBSF est aussi un des rares exemples, en Afrique de l'Ouest, d'un programme qui lie le paiement de transferts en espèces au respect, par les bénéficiaires, de certaines conditions. Celles-ci concernent l'utilisation des services sociaux de base et visent ainsi le développement du capital humain et la rupture de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Les trois conditions obligent les ménages bénéficiaires à assurer l'enregistrement à l'état civil des enfants, à tenir à jour les carnets de vaccination des enfants de 0 à 5 ans et à assurer l'inscription et le maintien des enfants de 6 à 12 ans à l'école. Cependant, il semble que la conditionnalité est de nature « douce », puisque le suivi des conditions n'est pas assuré de manière rigoureuse dans les écoles et les formations sanitaires et le programme n'applique pas de sanctions en cas

de non respect des conditions. Il s'agit plutôt de l'utilisation de « conditions » comme moyen de sensibilisation des ménages.

Pour assurer la bonne utilisation des ressources additionnelles provenant des transferts, notamment au profit des enfants, les paiements sont effectués directement aux femmes dans les ménages bénéficiaires. Les transferts sont payés à travers les bureaux de poste.

Il convient de noter que la mise en œuvre du PNBSF a été étroitement liée à la création d'un **registre national unique (RNU)** des ménages vulnérables. Il s'agit d'une base de données sur tous les ménages les plus vulnérables du pays (couvrant éventuellement plus de 4 millions de Sénégalais), qui servira comme source d'information pour le ciblage des diverses interventions des pouvoirs publics pour la réduction de la pauvreté et des inégalités et pour la programmation des réponses aux chocs. Dans la pratique, le RNU est utilisé jusqu'à présent seulement par le PNBSF, mais l'idée éventuelle est qu'il sert comme source d'informations pour un système de ciblage en commun pour plusieurs secteurs et programmes, y compris potentiellement des exemptions de primes dans le cadre du nouveau système d'assurance maladie nationale, la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Il s'y ajoute que dans le cadre d'une démarche intégrée, le PNBSF facilite l'accès des personnes handicapées détentrices de cartes d'égalité des chances à la bourse de sécurité familiale.

La construction du RNU utilise le système de ciblage du PNBSF et enregistre plus de ménages que ceux sélectionnés pour la bourse. Il y a actuellement (au début de 2016) 261.000 ménages enregistrés dans le RNU, dont environ 200.000 reçoivent les bourses de sécurité familiale. Selon les prévisions, 450.000 ménages seraient enregistrés dans le RNU en 2017.

Comme il l'a déjà été mentionné, le ciblage des ménages comporte deux étapes, à savoir celles du ciblage communautaire et du ciblage par PMT. Le ciblage communautaire est fait par des comités établis au niveau des villages et quartiers. Sur la base de la liste de ménages présélectionnés par les comités, une enquête auprès de ces ménages est conduite par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), utilisant le PMT, qui, à partir d'une formule de variables², génère un score pour « prédire » le niveau de vie du ménage.

Comme tout système de ciblage reposant sur un PMT dans un contexte de « pauvreté de masse » et de faible différenciation entre les pauvres extrêmes, les pauvres modérés et les presque pauvres, il y a de forts risques d'importants erreurs d'inclusion et d'exclusion, mis à part le fardeau administratif et les coûts associés à cette méthode de ciblage, le besoin de la mise à jour régulière du RNU, sans laquelle il deviendra rapidement inutile, et des risques de non transparence et de malentendus au niveau des populations³.

Malgré la mise en place et l'expansion du PNBSF, plusieurs autres programmes d'appui aux populations vulnérables continuent à exister en parallèle au PNSBF, sous la gestion d'autres entités publiques ou d'ONG. On peut citer notamment ceux gérés par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, tels que **l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes Vulnérables (INPS)**, et ceux de la Direction Générale de l'Action Sociale, du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, qui gère plusieurs petits programmes d'appui aux indigents,

² Les 18 variables retenues pour prédire la probabilité d'un ménage de se trouver sous la ligne de pauvreté incluent la taille du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, l'accès à l'eau potable, l'accès à l'assainissement, la fréquentation des structures de santé, le nombre de repas par jour, le statut d'occupation du logement, la scolarisation des enfants, le travail des enfants, le nombre d'enfants de 0 à 5 ans, la présence d'une personne handicapée, la présence d'une personne âgée, la non-possession de biens essentiels, le type de logement, le revêtement du toit, le revêtement du sol et le revêtement des murs (République du Sénégal 2014).

³ Notons à cet égard que, selon une évaluation de processus de la phase pilote du programme, « l'incompréhension du système de ciblage et surtout du rôle du scoring dans la sélection des bénéficiaires a généré beaucoup de mécontentement, de suspicions et de réclamations de la part des ménages enquêtés et non retenus » (République du Sénégal 2014 : 17).

personnes handicapées, personnes âgées, et femmes et enfants vulnérables, entre autres. D'autres transferts sociaux monétaires sont versés à des mères d'enfants vulnérables dans le cadre du Projet Nutrition Ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS), tandis que le PAM appuie des programmes de vivres contre travail, vivres pour éducation nutritionnelle et bons/coupons d'achat pour ménages pauvres en milieu urbain.

En outre, plusieurs ONG, financées surtout par l'ECHO et l'USAID, utilisent de plus en plus des transferts sociaux saisonniers, en espèces, coupons alimentaires ou vivres, pendant la période de soudure comme moyen de lisser la consommation des ménages vulnérables et d'éviter les pics récurrents de malnutrition aiguë chez les jeunes enfants pendant cette période de faim. Par exemple, en 2015, environ 9.400 ménages ont bénéficié des transferts saisonniers en période de soudure de six ONG financées par ECHO, à savoir Action contre la Faim, Save the Children, Oxfam, Acted, la Croix Rouge Française et Solidarités⁴. Au lieu d'un PMT, comme celui du RNU/PNBSF, les ONG utilisent une méthodologie de ciblage géographique et communautaire inspirée du « Household Economy Approach » (HEA) pour identifier les zones et ménages les plus vulnérables nécessitant des aides en saison de soudure.⁵

Un des défis pas encore résolus est celui de l'harmonisation (s'il est techniquement possible) des approches PMT et HEA, qui est lié à la question de l'utilisation future du RNU comme base de données pour la programmation des transferts saisonniers en période de soudure et pour la planification des transferts d'urgence en réponse aux crises.

Pour compléter ce bref tour d'horizon des dispositifs de protection sociale mis en place au Sénégal, il convient de noter ceux qui visent à améliorer l'accessibilité des services sociaux de base. Dans le secteur **de l'éducation**, en plus de la gratuité de l'enseignement primaire, les cantines scolaires jouent un rôle important d'incitation de la scolarisation et la fréquentation scolaire régulière des enfants de ménages pauvres. En effet, le Ministère de l'Education Nationale gère un des plus grands programmes de cantines scolaires en Afrique de l'Ouest.

Dans le **secteur de la santé**, des mesures de gratuité ont été instituées dans les formations sanitaires publiques pour les enfants de moins de cinq ans (depuis 2013), les personnes âgées de 60 ans et plus (le Plan Sésame), les accouchements et les césariennes, les ARV et les antituberculeux, parmi d'autres services. Le gouvernement a aussi lancé un Plan Stratégique de Développement de la Couverture Maladie Universelle (CMU), couvrant la période de 2013 à 2017. La CMU vise augmenter le taux de couverture de l'assurance maladie, historiquement très faible et largement limitée aux personnes employées dans le secteur formel et leurs familles. Il est prévu de mettre en place trois régimes : un régime obligatoire pour le secteur formel, un régime volontaire pour le secteur informel, à travers les mutuelles de santé⁶, et un régime « assistantiel » pour les très pauvres. C'est ce dernier qui pourrait, en principe, profiter du mécanisme de ciblage lié au RNU pour identifier les ménages censés bénéficier d'exemptions de primes, tout en reconnaissant le danger de l'« importation » des erreurs de ciblage du PMT. Environ 50% des ménages bénéficiaires du PNBSF sont déjà inscrits dans les

⁴ Ce chiffre n'est pas représentatif de la totalité des interventions des ONG en période de soudure.

⁵ Cette méthodologie a été adoptée par le CILSS et les ONG impliquées dans les interventions d'urgence et en période de soudure dans les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et le nord du Nigeria), avec l'appui de l'ECHO, l'USAID et d'autres bailleurs de fonds, et est devenu systématique depuis la crise du Sahel en 2012. Le processus de planification et ciblage est coordonné par le CILSS au niveau régional et par les structures chargées de la sécurité alimentaire dans chaque pays. Sur le plan géographique, des « zones de moyens de subsistance » sont identifiées (et revalidées chaque année), afin d'identifier celles les plus vulnérables aux chocs et pendant la période de soudure. Les montants des transferts sont ajustés selon les zones. Au sein de chaque zone d'intervention, tous les 6 mois (en mars et octobre) sont dressés des profils de ménages nantis, moyens, pauvres et très pauvres, afin d'évaluer la vulnérabilité aux chocs au niveau des ménages. Ces profils sont ajustés davantage au niveau de chaque village, où des processus communautaires sont utilisés pour classer les ménages selon les différents profils.

⁶ Les adhérents aux mutuelles de santé sont actuellement, dans leur écrasante majorité, des non pauvres (Banque Mondiale 2013).

mutuelles de santé.

Cadre politique et institutionnel, capacité administrative et financement

L'engagement très fort du Chef de l'Etat pour le renforcement de la protection sociale a favorisé la mise en place des nouveaux programmes décrits ci-dessus et l'expansion rapide de la couverture de la population vulnérable. Cet engagement se reflète surtout par l'ancrage de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN) à la Présidence et par l'octroi de crédits budgétaires importants au PNBSF.

Cadre politique

Le Sénégal a été un des premiers pays ouest-africains à adopter une stratégie nationale de protection sociale, en 2005. Par ailleurs, le Plan Sénégal Emergent (PSE), qui constitue le cadre de référence de la planification stratégique nationale à long terme (jusqu'en 2035), donne une priorité claire à la protection sociale dans son Axe 2 sur « capital humain, protection sociale et développement durable ». Par ailleurs, la construction d'un système cohérent de protection sociale figure parmi les « priorités résilience pays » (PRP) de la feuille de route nationale de l'Initiative AGIR⁷, actuellement en voie de finalisation. Une nouvelle stratégie nationale de protection sociale est en cours d'élaboration.

Une lacune importante est le manque d'un cadre légal de la protection sociale, qui fait en sorte que les programmes actuels (PNBSF, Plan Sésame, CMU, etc.) ne sont pas pleinement institutionnalisés. Le manque d'encadrement légal pourrait constituer une menace à la pérennisation de ces programmes, surtout dans un contexte de changement politique.

Cadre institutionnel et capacité administrative

La Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSN), qui est rattachée au cabinet du Président de la République, a été créée par le décret n° 2012-1311 du 16 novembre 2012 pour coordonner la politique du gouvernement en matière de protection sociale. Ce décret lui a conféré la mission d'agir « en tant que point focal chargé de veiller à la création d'un système de protection sociale complet et efficace » et de « coordonner les interventions des différents acteurs du secteur de la protection sociale pour une meilleure efficacité et un impact plus marqué ».

Mais la DGPSN est aussi directement responsable de la gestion opérationnelle du PNBSF. En effet, dans les mots d'un document récent de diagnostic de la DGPSN, cette structure « est interpellé à double titre », comme gestionnaire du PNBSF et coordonnateur du système de protection sociale dans son ensemble (DGPSN 2015 : 28). Ce document se demande si la Délégation a les moyens « pour assumer simultanément toutes ces prérogatives » et note que plusieurs acteurs partagent l'avis qu'elle devrait se dessaisir des activités opérationnelles pour se concentrer sur ses missions de définition des politiques et de coordination, suivi et évaluation (DGPSN 2015 : 53).

Par ailleurs, certains chevauchements persistent au niveau opérationnel. Comme il l'a été noté ci-dessus, d'autres programmes de protection sociale non contributive sont gérés par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et par la Direction Générale de l'Action Sociale au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Par ailleurs, des transferts saisonniers de promotion de la sécurité alimentaire et de la résilience des ménages vulnérables se trouvent sous le mandat du Secrétariat exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire, qui est rattaché à la Primature. Selon le document de diagnostic cité ci-dessus, il y a toujours une « perception de concurrence entre les attributions de la DGPSN et celles d'autres départements ministériels et agences » (DGPSN 2015 : 50).

⁷ Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR).

Le document déplore aussi le manque de « cadre de coordination de la protection sociale qui soit fonctionnelle » (DGPSN 2015 : 50), malgré l'existence d'un Comité interministériel de pilotage de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale, qui est co-présidé par la DGPSN et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. Ce comité se réunit deux fois par an et est appuyé par un Comité technique. Le diagnostic note la lenteur dans l'adoption d'un cadre de collaboration entre la DGPSN, les départements sectoriels, les collectivités locales et les ONG, et met en relief la non harmonisation des mécanismes de ciblage utilisés par les différents acteurs et programmes.

Enfin, ce document note les faibles capacités techniques en matière de protection sociale et filets sociaux : « L'insuffisance du niveau de spécialisation des ressources humaines dont disposent les services techniques, avec un personnel relativement inexpérimenté par rapport aux missions multi dimensionnelles à elle confiées, reste un défi de taille alors que l'environnement de la protection sociale est en évolution notoire » (DGPSN 2015 : 59). C'est en cela que réside tout l'intérêt de l'initiative de la CEDEAO/ARAA.

Financement

La revue des filets sociaux de la Banque Mondiale a constaté un niveau de financement relativement faible des douze programmes en vigueur avant le lancement du PNBSF, équivalent conjointement à 0,24% du PIB en 2009-2011. Ce niveau de dépenses peut se comparer avec une moyenne de 1,1% pour les pays à faible revenu et une moyenne de 1,6% pour l'Afrique Subsaharienne. Il y a avait une forte dépendance de l'aide extérieure (62% des dépenses), tandis que 70% des dépenses étaient consacrées à un seul programme, celui des cantines scolaires (Banque Mondiale 2013).

Il n'y a pas de chiffres consolidés plus récents sur le niveau de financement des filets sociaux. Mais on peut supposer qu'il y a eu une augmentation significative des dépenses. Le financement planifié pour le PNBSF seul en 2016 (20 milliards de francs CFA en dépenses internes de l'Etat plus environ 5 milliards de francs CFA en ressources additionnelles de la Banque Mondiale) dépasse les dépenses de l'ensemble des programmes de filets sociaux en 2011 (environ 23 milliards de francs CFA).

A la différence de la plupart des programmes de filets sociaux en Afrique de l'Ouest, le PNBSF est financé essentiellement par le budget de l'Etat, bien que la Banque Mondiale soit devenue, depuis 2015, une source de financement additionnel. L'Etat s'est engagé à consacrer 75 milliards de francs CFA au programme pendant les cinq années de 2013 à 2017, tandis que la Banque Mondiale contribue 40,5 millions de dollars (environ 20 milliards de francs CFA) en 2014-2019, dont 7 millions pour le renforcement des systèmes et 33,5 millions pour l'appui aux transferts.

2 Besoins et stratégies de renforcement des capacités

Besoins et propositions des acteurs nationaux

Compte tenu de la plus grande priorité donnée aux discussions à caractère régional lors de la mission au Sénégal, par rapport aux autres pays visités au cours de l'étude, moins de temps a été consacré aux discussions avec les acteurs nationaux sur les besoins et stratégies de renforcement des capacités. Néanmoins, trois hauts fonctionnaires de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSSN), à la Présidence de la République, ont rempli le questionnaire utilisé lors des missions pour recueillir des informations et opinions auprès des acteurs nationaux⁸.

Les répondants au questionnaire avaient tous profité au moins une fois de cours de formation de courte durée sur la protection sociale : un cours introductif sur la pauvreté, la vulnérabilité et

⁸ Au total, 109 personnes impliquées dans la conception, la gestion, la coordination et/ou le financement de programmes de filets sociaux, dans sept pays, ont rempli le questionnaire.

la protection sociale offert par le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) à Dakar, avec l'appui de la Banque Mondiale et l'UNICEF, et des cours à l'étranger (à la FAO, à la Banque Mondiale et au Brésil). Selon l'UNICEF, environ 40 personnes ont participé au cours à Dakar, qui a eu deux modules (chacun d'une semaine) : un sur la pauvreté et la vulnérabilité, enseigné directement par le CRES, en mai 2015, et l'autre sur la protection sociale, animé par des experts de la Banque Mondiale, en septembre 2015. Certains praticiens sénégalais devraient profiter aussi d'une formation plus spécialisée, s'adressant aux méthodes de ciblage et à l'évaluation des filets sociaux, qui sera dispensée par la Banque Mondiale en février 2016, cette fois-ci à distance et accessible par vidéoconférence dans les bureaux de la Banque Mondiale dans plusieurs pays de l'Afrique francophone, y compris le Sénégal.

Deux des trois répondants au questionnaire disaient qu'il participent déjà à une communauté de pratique, à savoir celle pour l'Afrique francophone sur les transferts en espèces, gérée par la Banque Mondiale et l'UNICEF, à travers les trois modalités de réunions physiques (une fois par an), des séances virtuelles (régulièrement) et un forum par écrit. Deux des trois répondants avaient aussi pu entreprendre des missions d'études, au Mali et au Niger (pour étudier des programmes de transferts en espèces appuyés par la Banque Mondiale) et en Chine (pour étudier le grand programme *Dibao* de transferts en espèces).

Par ailleurs, il convient de noter que la tenue à Dakar, en avril 2015, d'un séminaire international sur la protection sociale, organisé conjointement par l'Union Africaine, le PNUD et les gouvernements du Sénégal et du Brésil a permis un échange d'informations sur les expériences entre praticiens et experts sénégalais et brésiliens.

Tous les trois répondants au questionnaire, ainsi que d'autres acteurs nationaux rencontrés pour des discussions ouvertes, ont fortement appuyé la proposition de mise en place, par la CEDEAO, d'un dispositif régional d'échange et de formation sur les filets sociaux. Ils ont insisté sur les besoins de formation et l'importance de tisser des liens entre les acteurs de filets sociaux dans les différents pays de la région. Plus spécifiquement, tous les répondants au questionnaire ont appuyé la mise en place d'une communauté de pratique, des cours de formation de courte durée et un programme de Master en protection sociale. En ce qui concerne les besoins thématiques de renforcement de l'expertise, le thème le plus priorisé était celui du ciblage, suivi de thèmes sur la conception de programmes de filets sociaux, la relation entre filets sociaux, sécurité alimentaire et nutrition, la promotion de la résilience et l'autonomisation des bénéficiaires, et la budgétisation et l'analyse financière des filets sociaux.

Vues exprimées par les acteurs internationaux

Les bureaux régionaux d'organisations internationales ont également répondu positivement à la proposition de la CEDEAO/ARAA, tout en insistant sur la nécessité de prendre en compte les dispositifs déjà existants. Un nouveau dispositif régional d'échange et de formation, sous l'égide de la CEDEAO, devrait être large et inclusif, ouvert à tous les acteurs (étatiques et non étatiques) impliqués dans les filets sociaux (ou la protection sociale).

Certains interlocuteurs ont souligné l'importance de coordination avec l'initiative AGIR (Alliance Globale pour une Initiative de Résilience dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest), comme cadre holistique de renforcement de la capacité des ménages pauvres et vulnérables de faire face aux chocs et d'assurer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle à long terme, notamment à travers son premier axe sur la protection sociale. L'initiative de la CEDEAO/ARAA devrait encourager des partenariats avec les dispositifs existants, comme la Communauté de Pratique (CoP) sur les transferts sociaux monétaires, gérée par la Banque Mondiale et l'UNICEF, et le Cash Learning Partnership (CaLP), qui renforce l'expertise des ONG impliquées dans les transferts en espèces en période de soudure et en situations de crise.

Concernant les priorités de formation, pour certains il est toujours nécessaire de s'adresser tout d'abord au besoin de transmettre des connaissances de base sur les filets sociaux (« la plupart des gens ont besoin des éléments de base avant d'avancer aux sujets techniques »), tandis que, pour d'autres, les formations offertes jusqu'ici sont trop élémentaires et simplistes et les

formations futures devraient évoluer vers des sujets plus techniques. Dans la pratique, il sera probablement nécessaire de répondre aux différents niveaux de besoins, en associant un cours général et introductif à une série de modules plus avancés.

Dans toutes les discussions, la question du ciblage a surgi comme sujet prioritaire pour l'approfondissement de l'expertise technique, compte tenu des divergences dans la pratique du ciblage dans la région (PMT versus HEA versus d'autres approches géographiques, communautaires et catégorielles) et les incertitudes concernant leurs respectifs avantages et inconvénients.

Les interlocuteurs internationaux ont suggéré d'utiliser principalement la formation à distance (ou ont insisté au moins sur l'obligation de passer par des modules en ligne avant de participer dans des ateliers de formation face à face) afin d'assurer l'efficacité par rapport aux coûts.

Un autre constat important portait sur les capacités administratives et techniques requises pour la gestion et la facilitation d'un dispositif régional d'échange et de formation. Mis à part le besoin d'une plateforme technologique performante (y compris l'accès à des moyens de vidéoconférence dans tous les pays participants), la gestion d'une communauté de pratique et de cours de formation requiert des facilitateurs experts (voir ci-dessous concernant l'expérience de la CoP).

Dispositifs d'échange existants

Des discussions ont eu lieu avec les bureaux régionaux de deux institutions déjà impliquées dans la gestion de dispositifs d'appui aux gestionnaires de transferts en espèces en Afrique de l'Ouest : l'UNICEF et le Cash Learning Partnership (CaLP).

Le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre appuie la **Communauté de pratique (CoP) sur les transferts sociaux monétaires**, en partenariat avec la Banque Mondiale. Au début, en décembre 2011, la CoP a été établie pour toute l'Afrique Subsaharienne. Cependant, à la demande de plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, un groupe spécifique pour les pays francophones, au sein de la CoP, a été mis en place en juillet 2013. Les deux groupes anglophone et francophone ont actuellement 30 pays membres, dont 17 dans le groupe francophone⁹. Le groupe francophone a pour objectif de « contribuer à la mise en place effective de programmes de transferts sociaux monétaires au sein de systèmes intégrés de protection sociale en Afrique francophone » (Banque Mondiale et UNICEF 2015). Il y a actuellement environ 130 membres du réseau francophone, tous exécutants techniques de programmes de filets sociaux (souvent au sein d'unités de gestion de projets financés par la Banque Mondiale) ou fonctionnaires des ministères de tutelle.

Tous les deux ou trois mois environ 60 personnes participent à des rencontres virtuelles, sous forme de vidéoconférences dans les bureaux de la Banque Mondiale, pour discuter des thématiques identifiées au préalable. Les discussions, basées sur des présentations sur l'expérience des pays participants, ont traité de divers thèmes d'intérêt pratique pour les gestionnaires de transferts sociaux monétaires, tels que les méthodes de ciblage, le passage à l'échelle de programmes pilotes, les systèmes de paiement, la conditionnalité, les systèmes d'information de gestion (SIG) et la coordination des programmes. Selon la CoP, « la coopération horizontale entre les différents pays s'est révélée, pour les membres, un précieux instrument d'apprentissage à un très faible coût financier, permettant d'adapter à leur propre contexte le savoir acquis d'autres » (Banque Mondiale et UNICEF 2015).

Deux fois par an, la CoP organise des réunions physiques (une en anglais et une en français) pour des échanges face à face. Le groupe francophone de la CoP a eu des réunions en 2014

⁹ Parmi ces 17 pays francophones, se trouvent 8 Etats membres de la CEDEAO : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

au Brésil (liée à une mission d'études sur l'expérience brésilienne de Bolsa Família) et en 2015 au Niger¹⁰.

La Banque Mondiale et l'UNICEF agissent comme facilitateurs du processus, s'occupant des aspects logistiques et de la facilitation des discussions. Deux personnes au siège de la Banque Mondiale à Washington (une à plein temps) et une personne au bureau régional de l'UNICEF à Dakar sont responsables de la gestion de la CoP. La Banque Mondiale fournit la plateforme technologique (dispositif de vidéoconférence, site web, forum pour échanges par écrit).

Le **Cash Learning Partnership (CaLP)** est un partenariat international d'acteurs humanitaires impliqués dans la programmation de transferts en espèces en contextes humanitaires, sous forme de communauté de pratique. Constitué d'environ 150 organisations et de plus de 5.000 individus dans le secteur humanitaire, à travers le monde, le CaLP facilite l'apprentissage et l'échange de connaissances sur l'utilisation de transferts en espèces dans les situations d'urgence. Le CaLP a un secrétariat central dans le Royaume Uni et des équipes régionales en Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie et Amérique du Nord. L'équipe en Afrique de l'Ouest est basée à Dakar.

Le CaLP offre des cours de formation de courte durée (un cours introductif de trois jours sur les transferts en espèces, un cours de niveau 2 de cinq jours et un cours spécialisé sur l'analyse de marchés), des cours à distance (par exemple, sur les transferts électroniques et sur la protection des données des bénéficiaires), la formation de formateurs et des ateliers de formation spécifique. En 2016, il offre le cours de niveau 2 au Burkina Faso du 11 au 15 avril et le cours d'analyse des marchés du 28 mars au 1 avril. Le CaLP gère aussi une série de groupes de discussion en anglais et français, pour faciliter les échanges entre praticiens, et met à la disposition de ses membres diverses ressources en ligne (newsletter, études de cas, etc.). Le CaLP a exprimé son souhait d'être associé à l'initiative de la CEDEAO/ARAA.

Le CaLP est aussi chef de fil (avec l'ONG Catholic Relief Services) du « **Regional Cash Working Group** » (le Groupe de Travail Technique Régional de l'Afrique de l'Ouest sur les transferts en espèces en contexte humanitaire). Ce groupe, qui réunit les représentants de plusieurs ONG et agences des Nations Unies ayant des bureaux régionaux à Dakar¹¹, se réunit environ tous les deux mois pour des échanges techniques sur les expériences de transferts en espèces humanitaires dans la région, facilitant ainsi l'apprentissage et le partage de bonnes pratiques. Des « Cash Working Groups » existent également à niveau national, surtout dans les pays sahéliens et les pays affectés par Ebola.

Au sein des ces CWG, on note aussi l'existence des « **alliances** » constituées des ONG partenaires de l'ECHO impliquées dans la programmation de transferts monétaires saisonniers en période de soudure. Ces alliances ont été créées après la crise alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel en 2012, afin d'harmoniser les approches et les outils et de partager les bonnes pratiques, et existent actuellement dans six pays : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal¹² et le Tchad. Ils ont tenu un premier atelier régional, à Niamey, en décembre 2015, qui a proposé la mise en place d'une plateforme pour le partage entre les membres des alliances dans les six pays.

¹⁰ 67 membres de la CoP venant de 16 pays ont participé à la réunion de Niamey, du 16 au 21 mars 2015 (voir Banque Mondiale et UNICEF 2015).

¹¹ Ce groupe de travail inclut plusieurs agences internationales (ECHO, OCHA, PAM, HCR, FAO) ainsi que les ONG qui gèrent la mise en œuvre de transferts en espèces humanitaires et en période de soudure, notamment ACTED, Save the Children, Oxfam, Action contre la Faim (ACF), Catholic Relief Services (CRS) et le Croix Rouge.

¹² Au Sénégal, le « Collectif pour le Renforcement de la Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sénégal », créé en 2015, constitue une alliance des 4 ONG qui gèrent des transferts en espèces (ou en coupons) saisonniers, en période de soudure, sous financement de l'ECHO, à savoir Action contre la Faim (ACF), ACTED, CECI et la Croix Rouge Sénégalaise.

Il est à noter que la participation dans les communautés de pratique existantes se limite essentiellement à deux types d'acteurs assez distincts : dans le cas de la CoP, les « exécutants techniques » des programmes financés ou cofinancés par la Banque Mondiale et certains fonctionnaires des ministères de tutelle ; et, dans celui du CaLP, les opérateurs de transferts en espèces de nature humanitaire ou en période de soudure. Ces dispositifs ont l'avantage de répondre aux besoins opérationnels des leurs participants respectifs, qui sont impliqués dans des activités similaires et font face à des défis communs, mais ne fournissent pas un cadre plus large d'échanges, impliquant tous les acteurs de la protection sociale (ou de sa branche non contributive). Le CaLP se limite aux besoins relativement étroits des acteurs humanitaires, bien qu'il prévoit développer des lignes directrices et un module de formation sur les liens entre les transferts humanitaires et les systèmes de protection sociale. Dans le cas de la CoP, elle se limite à un dispositif d'échange, sans programme de formation.

Institutions régionales de formation

Un défi majeur pour la mise en place du dispositif régional prévu par la CEDEAO/ARAA est le manque d'expertise en matière de protection sociale dans les institutions académiques de la sous-région. Cependant, plusieurs de nos interlocuteurs au Sénégal et dans les autres pays visités au cours de l'étude ont identifié des institutions régionales de formation basées à Dakar qui potentiellement seraient aptes à jouer un certain rôle dans le développement d'un tel dispositif. Il s'agit surtout du Centre d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG) et de l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP).

Le CESAG et l'IDEP ont ainsi été visités pour un échange d'information sur l'initiative de la CEDEAO/ARAA et sur les activités et capacités de ces deux institutions de formation. Les discussions ont été de nature informelle et préliminaire, puisque la CEDEAO/ARAA n'est pas encore à l'étape de la planification opérationnelle de la mise en œuvre du dispositif proposé.

Le **CESAG** est un établissement public international spécialisé dans la formation, la consultation et la recherche en gestion. Créé en 1985, il est sous la tutelle de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le compte des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Le CESAG a six écoles spécialisés, dans des infrastructures modernes et bien équipées, et offrent des formations au niveau de Licence et Master, ainsi que de nombreux cours sous forme de séminaires. Le CESAG a tissé des relations de partenariat avec diverses institutions régionales et internationales, telles que la Banque Mondiale, l'UNICEF et l'Union Européenne, et avec plusieurs universités africaines et étrangères. Son réseau de personnes ressources externes permet au CESAG de monter des cours dans une vaste gamme de matières. Dans son école de management de la santé, par exemple, le CESAG offrait, en 2015, un choix de neuf séminaires de 1 à 3 semaines sur des thématiques allant du « financement basé sur la performance » jusqu'à « l'évaluation d'impact des programmes de santé », ainsi que son programme de Master en Economie de la Santé. Tous les cours du CESAG sont dispensés, jusqu'à présent, sur place à Dakar, mais la formation à distance est prévue dans un proche avenir.

L'IDEP est une institution de formation panafricaine sous la tutelle de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies. Etabli en 1962, avec pour mandat d'aider les pays africains à renforcer les capacités de leurs ressources humaines, cet institut offre un grand nombre de cours de formation professionnelle, de courte durée, à Dakar. Parmi les formations offertes, il y a notamment un cours en Politique Sociale pour Planificateurs de Développement, qui a démarré en 2011, en anglais et français, et qui incluent des modules sur les filets sociaux et la sécurité sociale. Ce cours face à face, de 15 jours, est offert une fois par an pour environ 25 participants.¹³ Selon la Directrice de l'Institut, l'IDEP a l'ambition de développer davantage ses formations dans le domaine du développement social. Comme dans le cas du CESAG, l'IDEP utilise un réseau externe de directeurs de cours et de personnes ressources pour la conception et la prestation de ses cours spécialisés. Il est aussi à noter que L'IDEP est sur le point de lancer des cours en ligne, en partenariat avec l'Institut des Nations

¹³ Le prochain cours se tiendra en août 2016.

Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), à Genève, notamment pour les pays du SADCC. Utilisant la plateforme technologique de l'UNITAR, il serait possible d'accompagner des cours à distance avec d'autres mécanismes d'apprentissage et d'échange, tels qu'une communauté de pratique et des ressources documentaires en ligne.

3 Conclusion

Dans une courte période de temps, depuis les élections de 2012, le Sénégal a accompli des progrès remarquables dans la construction d'un système de filets sociaux, ou de protection sociale non contributive. Le PNBSF, lancé en 2013, est vite devenu un programme phare, avec un niveau élevé de couverture de la population pauvre. A la fin de 2015, plus d'un tiers des ménages en dessous du seuil de pauvreté recevaient régulièrement, tous les trois mois, des transferts monétaires de 25.000 francs CFA. Aucun autre pays ouest africain n'a pu atteindre, jusqu'ici, un tel niveau de couverture de la population pauvre.

Le pays avance aussi vers la mise en place des systèmes opérationnels requis pour une gestion efficiente des transferts sociaux (système de ciblage, mécanisme fiable de paiements, système d'information de gestion, mécanisme de réclamation, etc.), et dans la construction d'un registre national unique des ménages pauvres et vulnérables. Cependant, des incertitudes persistent quant à l'exactitude des méthodes de ciblage employées et à l'utilisation éventuelle du RNU comme base de données unique pour d'autres programmes, tels que la CMU ou les transferts saisonniers gérés par les ONG en période de soudure sous la coordination de la CNSA.

Cette expansion des filets sociaux se fait dans un contexte de faibles capacités techniques. Il y a peu d'expertise pour la conception, la gestion et le raffinement des programmes et du système dans son ensemble, et une forte dépendance de l'assistance technique externe. Compte tenu de ces contraintes, et malgré la participation ponctuelle de certains praticiens, notamment à la DGPSN, dans des formations de courte durée, missions d'études et la CoP, les acteurs rencontrés pendant la mission ont exprimé leur soutien unanime à la proposition de la CEDEAO/ARAA de mettre en place un dispositif régional de formation et d'échange sur les filets sociaux afin de renforcer l'expertise.

Cette initiative devrait prendre en compte l'expérience des initiatives déjà en place, comme la CoP et le CaLP, tout en adoptant une approche plus large et inclusive que ces dispositifs relativement étroits, et en associant un programme de formation à une communauté de pratique pour les échanges. Même si l'expertise requise pour animer un tel dispositif et pour concevoir/dispenser des cours spécialisés dans ce domaine reste à construire (un projet en soi à long terme), le fait que des institutions régionales de formation professionnelle renommées existent déjà à Dakar constitue un atout dont il serait sage de profiter dans le développement du dispositif prévu.

Bibliographie

Bakhayokho M (sans date) *Draft préliminaire du rapport PRP/Sénégal*

Banque Mondiale (2013) *République du Sénégal: Evaluation des filets sociaux*, rapport n° ACS7005, 10 décembre

Banque Mondiale (2014) *International Development Association project appraisal document on a proposed credit in the amount of SDR 26.20 million (US\$40.50 million equivalent) to the Republic of Senegal for a social safety net project*

Banque Mondiale et UNICEF (2015) *Rencontre annuelle de la Communauté de Pratique sur les Transferts Sociaux Monétaires en Afrique, Niamey, 16 au 21 mars 2015.*

CNSA (2015) *Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire et de Résilience (SNSAR) 2015-2035*, Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire, Primature, Cabinet du Premier Ministre

DGPSN (2015) *Analyse de l'environnement interne et externe de la DGPSN, Identification des enjeux, défis et opportunités stratégiques – niveaux international, national et local*, Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale

DGPSN (sans date) *Activités visant à la pérennisation des programmes de protection sociale : Programme National de Bourses de Sécurité Familiale de la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale*, présentation à la Communauté de pratique sur les programmes de transferts sociaux en Afrique francophone

FMI (2015) *Senegal, Selected issues*, country report no 15/15, Fonds Monétaire International, janvier

Seck AL (2015) *Stratégie de communication du Programme National de Bourse de Sécurité Familiale (PNBSF)*, rapport provisoire, février

République du Sénégal (2014) *Programme National de Bourses de Sécurité Familiale, Evaluation de processus*, mars

Annexe : Liste des institutions et personnes rencontrées

Présidence de la République, Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale

- Safiétou BA, Conseillère Technique
- Papa Malick GNINGUE, Directeur des Stratégies de Protection Sociale et des Solidarités, Coordonnateur du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale
- Ousmane BASSE, Directeur de la Stratégie et de la Planification
- Amadou Canar DIOP, Chef de Division des Opérations, Direction des Stratégies de Protection Sociale et des Solidarités

Union Européenne, DG ECHO, Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest

- Jérôme BERNARD, Expert Régional Assistance Alimentaire

- Stéphane QUINTON, Assistant Technique Plaidoyer

Action Contre la Faim

- Eric FRADIN, Responsable sécurité alimentaire et protection sociale, ACF Sénégal
- Barbara FRATTARUOLO, Conseiller, Sécurité alimentaire et protection sociale, Bureau Régional
- Christelle HURÉ, Conseiller, Plaidoyer, Bureau Régional

Collectif pour le Renforcement de la Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sénégal (CORRIANS)

- Charlotte FONTAINE, Référente technique (interview au téléphone)

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

- Christine MUHIGANA, Directrice Régionale Adjointe, Bureau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- Gustave NEBIE, Conseiller, Politiques Sociales, Bureau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- Jephthe Jire MVE MVONDO, Spécialiste en Charge du Partenariat, Bureau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- Aissata FALL, Spécialiste Politiques Sociales, Bureau de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- Mariana STIRBU, Spécialiste Politiques Sociales, Bureau du Sénégal

Cash Learning Partnership (CaLP), bureau de Dakar

- Nathalie CISSOKHO, CaLP West Africa Focal Point

Institut Africain de Développement Economique et de Planification (IDEP)

- Karima BOUNEMRA BEN SOLTANE, Directrice

Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

- Professeur Boubacar BAÏDARI, Directeur Général
- El Hadji GUEYE, Directeur de la Recherche et de la Consultance